

FORMULAIRE DE PROMESSE DE VERSEMENT DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

Votre versement de la taxe d'Apprentissage 2018

L'ECPM est habilitée à percevoir la taxe d'apprentissage au titre de la catégorie B du barème 2015 (formation de niveau II et I) sans possibilité de cumul avec la catégorie A pour les deux diplômes suivants :

Diplôme	Ingénieur Chimiste ECPM	Ingénieur Chemiotech
Code UAI	0672792W	0672792W
Code Formation	FO 0038866	FO 0076331
Montant du versement€€

Votre établissement verseur de la taxe d'apprentissage :

Raison Sociale SIRET
 Adresse :
 Code postale : Ville

Gestionnaire Taxe Apprentissage :

Nom Prénom
 Téléphone Fax
 Courriel : @

Organisme collecteur :

Nom :
 Adresse :
 Code postale : Ville

Merci d'indiquer à votre organisme collecteur, les informations suivantes en complément des code UAI et formation :

Etablissement bénéficiaire : Ecole européenne de Chimie, Polymère et Matériaux (ECPM)
 25, rue Becquerel
 67087 Strasbourg

Coordonnées bancaires :

Code banque : 10071 - Code guichet : 67000 - N° de compte : 0000100620 - clé : 18
 IBAN : FR76 1007 1670 0000 0010 0620 018 BIC : TRPUFRP1

Merci de nous retourner ce document au plus tard le 31 Mars 2019

par fax (03 68 85 26 12), par courrier ou par mail (patrick.filizian@unistra.fr)

Ce formulaire nous est indispensable pour suivre vos versements auprès des organismes collecteurs

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter M. Patrick Filizian, Responsable Relations Ecoles-Entreprises

Tél. 03 68 85 26 06 / mob. 06 37 79 14 80 / patrick.filizian@unistra.fr